

AVIS PUBLIC – CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE **POUR L'IMMEUBLE SIS AU 7, CHEMIN DUCHÉNIER,** **SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI**

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire qui sera tenue à huis clos (*Sans public*) le lundi 7^e jour du mois de juin 2021, à compter de 19 h, en la salle Anicet-Proulx de Saint-Narcisse-de-Rimouski (8, rue du Parc, Saint-Narcisse-de-Rimouski), le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Immeuble sis au 7, chemin Duchénier, à Saint-Narcisse-de-Rimouski, propriété de monsieur Florian Lavoie :

Demande de dérogation mineure déposée le 10 mars 2021 par monsieur Florian Lavoie, à titre de propriétaire de l'immeuble sis au 7, chemin Duchénier, à Saint-Narcisse-de-Rimouski (*Lot numéro 4 796 345 du Cadastre du Québec*), plus particulièrement en ce qui concerne l'article 126., paragraphe 1^o, du règlement de zonage numéro 316, laquelle demande vise à permettre un empiétement du garage privé dans la marge latérale gauche (*Nord-Est*), soit de 0,30 mètre dans la partie avant de ce dit garage privé et de 0,10 mètre dans la partie arrière.

En période de pandémie du coronavirus COVID-19, en vertu de l'arrêté ministériel 2020-049, la consultation publique relative à cette dite demande de dérogation mineure est faite sous forme de consultation écrite qui remplace la procédure régulière et par conséquent, toute personne intéressée peut faire parvenir ses commentaires, remarques ou observations dans un écrit transmis par la poste (7, rue du Pavillon, St-Narcisse-de-Rimouski, QC, G0K1S0), par courrier électronique (informations@saintnarcisse.net) ou déposé dans la boîte rouge placée près de l'entrée du bureau municipal. Cet écrit doit contenir les mentions suivantes et peut être produit, c'est-à-dire transmis, au cours de la période débutant le mercredi 19 mai 2021 pour se terminer le jeudi 3 juin 2021 à 16 h :

- Date ;
- Objet ;
- Commentaires, remarques ou observations ;
- Signature du document avec coordonnées du signataire.

Après avoir pris connaissance des avis écrits reçus, le conseil municipal statuera sur cette demande de dérogation mineure lors de la séance ordinaire qui aura lieu lundi le 7 juin 2021 à 19 h, en la salle Anicet-Proulx de Saint-Narcisse-de-Rimouski (8, rue du Parc, Saint-Narcisse-de-Rimouski)

Donné à Saint-Narcisse-de-Rimouski ce 19^e jour du mois de mai deux mille vingt-et-un (2021).



Gilles Lepage
Secrétaire-trésorier